

Date de la Convocation : 09/04/2015	L'an deux mille quinze, le quinze avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur SORET Jean-Yves, Maire. <u>Étaient également présents</u> : Mmes et Mrs BLANCHET Franck, CAYEUX Frédéric, MOTTE Hélien, LOSSET Marie-Paule, REYNAUD Andréa, CROCHEMORE Laurent, SENAY Morgane, ALLAIN Daniel <u>Absents excusés</u> : Mrs DELEGUE Vincent et GROUT Dominique
Membres en exercice : 11	
Présents : 09 Votants : 09	
Secrétaire : Mme SENAY Morgane	
Objet : Compte Rendu	

1°) Compte rendu

Le compte rendu de la séance précédente est lu et approuvé à l'unanimité des présents.

2°) Remplacement délégué du syndicat eau et Assainissement

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de démission de Monsieur CAYEUX Frédéric du syndicat d'eau et d'assainissement.

Le Conseil Municipal procède donc à une nouvelle nomination.

A été nommé titulaire : Monsieur GROUT Dominique

A été nommé suppléant : Madame SENAY Morgane

3°) Compte Administratif 2014

Sous la présidence de Madame LOSSET Marie-Paule, Doyenne du Conseil Municipal, le Compte Administratif 2014 est présenté.

Le Conseil Municipal l'approuve à l'unanimité. Ce dernier laisse apparaître pour la section de fonctionnement un excédent de 121 449,95€ et pour la section d'investissement un déficit de 121 022,40€.

Madame LOSSET Marie-Paule félicite Monsieur le Maire de sa bonne gestion.

4°) Compte de gestion 2014

Monsieur Jean-Yves SORET, Maire, ayant repris la présidence,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014,

Après d'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacune des opérations effectuées du 01/01/2014 au 31/12/2014.

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014, par le receveur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

5°) Affectation du Résultat 2014

Le Conseil Municipal après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif 2014 constate que celui-ci fait apparaître un excédent de fonctionnement globale de 121 449.95€ et décide de l'affecter de la façon suivante :

Compte 002 : 427.55€

Compte 1068 : 121 022.40€

6°) Vote du taux des 3 taxes

Conseillers en exercice : 11 Présents : 9 Pour : 5 Contre : 4

Vu le code général des impôts portant sur les délibérations relative à la taxe d'habitation, la taxe foncière sur les propriétés bâties et la taxe foncière sur les propriétés non bâties ;

Vu la loi des finances de 1995 ;

Le Conseil Municipal après délibération, décide d'augmenter d'un point le taux de la taxe d'habitation, les autres taux restent inchangés. Ils se présentent donc comme suit :

Taxe d'habitation : 13.19%

Taxe foncière bâties : 26.33%

Taxe foncière non bâties : 39.78%

7°) Lotissement « Le Clos Masure »

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide de suspendre la tranche additionnelle du lotissement « Le Clos Masure », reporte son vote du budget à une prochaine réunion.

8°) Amortissements 2015

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide d'amortir les chapitres 20 et 204 pour un montant de 15 115.46€

9°) Budget 2015

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, approuve les propositions de budget présentées par Monsieur le Maire, équilibrées en recettes et en dépenses de fonctionnement à la somme de 314 042.55€ ainsi qu'en recette et dépenses d'investissement à la somme de 231 472.40€

10°) Parc éolien en mer de Fécamp

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de la D.D.T.M concernant le parc éolien en mer de Fécamp sur le raccordement électrique, l'aménagement de la base des opérations de maintenance sur le port de Fécamp et l'installation du site de fabrication des fondations gravitaires dans l'emprise du Grand Port Maritime du Havre.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal donne un avis favorable sur les projets cités ci-dessus.

11°) Bouilleur de cru

Monsieur le Maire donne lecture des courriers des douanes et de Monsieur PARIS Christian bouilleur ambulant concernant l'emplacement pour accueillir l'alambic de Monsieur PARIS sur le territoire de la Commune de Vattetot sur Mer.

Après délibération, le Conseil Municipal décide que Monsieur PARIS Christian pourra s'installer sur la parcelle N°58 section ZA.

L'ordre du jour étant épuisé

La séance est close à 24h10

Le Maire

Mr SORET Jean-Yves

